



Élections législatives anticipées : vérifiez votre inscription !

Conformément aux directives de la Préfecture, les listes électorales pour les élections législatives sont arrêtées à la date du **9 juin 2024**.

Pour voter, votre demande d'inscription devait être reçue avant le **9 juin à minuit**.

Assurez-vous d'être bien inscrit en vérifiant sur [service-public](https://service-public.fr).